

RAPPORT N° 95/5-09
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ SUR APPEL D'OFFRES
DE FOURNITURE DE MATÉRIELS AUDIOVISUELS
ET D'UN LABORATOIRE DE LANGUES
POUR LA MÉDIATHEQUE DE LA VILLE**

Le coût de l'équipement de la Médiathèque d'un laboratoire de langues et de matériels audiovisuels implique, compte tenu de l'estimatif des besoins, le recours à la procédure d'Appel d'Offres.

Je vous demande en conséquence :

1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

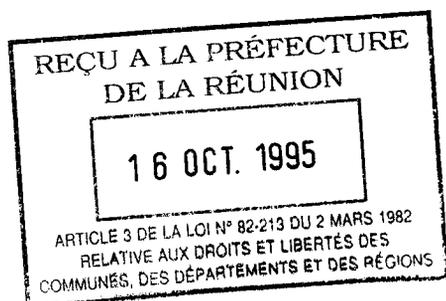
- procédure d'appel d'offres ouvert (Article 295 et suivants du Code des Marchés Publics) ;
- fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 274 du Code des Marchés Publics) :
les lots figurent en annexe au présent rapport.
- Prix :(Article 275) : Prix ferme.
- durée : années civiles 1995-1996
- Enveloppe budgétaire : Estimation prévisionnelle de 2.000.000. F Budget Primitif 1995. Les crédits sont inscrits au Chapitre 903 / Article 214.

2) d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) avec le ou les fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié ;

4) d'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 95/5-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ SUR APPEL D'OFFRES
DE FOURNITURE DE MATÉRIELS AUDIOVISUELS
ET D'UN LABORATOIRE DE LANGUES
POUR LA MÉDIATHÈQUE DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant les crédits inscrits au Chapitre 903, Article 214 du Budget Primitif 1995 ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Culture/Animation/Sports/Ecoles et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de matériels audiovisuels et d'un laboratoire de langues pour la Médiathèque de la ville ;

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

ARTICLE 3

Autorise le maire à engager la consultation et à passer le marché avec les candidats retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;

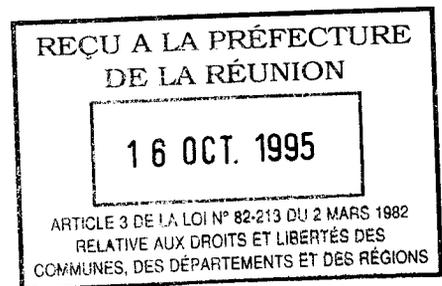
ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

LE MAIRE

Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 95/5-09

MATERIELS AUDIOVISUELS:

lot 1: laboratoire de langues

LABORATOIRE DE LANGUES

Système complet d'apprentissage des langues combinant les nouvelles technologies audiovisuelles. Utilisable en cours collectifs, il sera modulaire de manière à permettre le basculement de tout ou partie des postes en libre-service.

La configuration devra être évolutive en terme d'intégration de nouveaux supports et de nombre de postes.

Au départ, elle devra se composer d'une console maîtresse pour piloter les cours collectifs et de 16 postes élèves le tout en état de fonctionnement.

lot 2: matériel vidéo

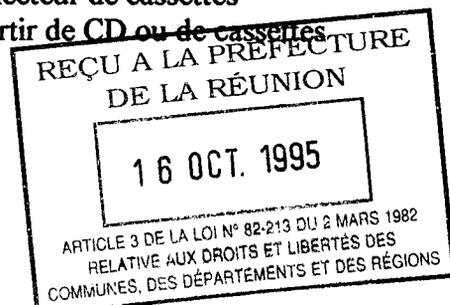
- 1 vidéoprojecteur multimédia complet
- 7 magnétoscopes SVHS multistandard de montage
- 10 magnétoscopes VHS multistandard stéréo
- 3 magnétoscopes HI8
- 2 lecteurs CDV multistandards autoreverse
- 3 transcodeurs tri-standards
- 3 téléviseurs stéréo multi standards de 72 cm
- 2 téléviseur stéréo multi standards de 55 cm
- 6 téléviseur stéréo multi standards de 36 cm
- 3 moniteurs 14 pouces couleur multi entrées
- 15 casques stéréo hautes performances à fil
- 3 téléviseurs rétroprojetés multimédia base 1m à 1m40 avec 3 * 6casques sans fil
- 2 rembobineurs VHS et 1 rembobineur 8mm
- 1 ensemble de mixage composé d'une table de montage, une table d'effets, une titreuse
- 1 ensemble de mixage composé d'une table d'effets et d'une titreuse
- 2 projecteurs à diapositives autofocus avec carroussel
- 2 écrans sur pied de 1m50 à 2m de base
- 1 rétroprojecteur avec option interface informatique

lot 3: matériel audio

- 5 ensembles composés de 2 lecteurs CD, 1 double lecteur de cassettes et 2 enceintes amplifiées
- 2 chaînes complètes de classe A avec 6 enceintes pour un espace de 60m2
- 3 chaînes complètes avec 2 lecteurs CD et double lecteur de cassettes
- 15 ensembles d'écoute individuelle par casque à partir de ~~CD ou de cassettes~~
- 1 table de mixage audio stéréo 6 pistes
- 1 table de mixage audio stéréo 24 pistes

lot 4: caméra

- 1 caméscope évolué HI8 + pied
- 1 caméra professionnelle de type UVW + pied
- 1 système d'éclairage autonome



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995

